JOURNAL DES JOURNÉES

DÉBAT SUR LA PASSE

VII N° 74 et 75

N° 74 (12 décembre 2009)

REFONDATION ET VIRTÚ POLITIQUE

par Aurélie Pfauwadel

J'étais frappée par la justesse machiavélienne (et non pas « machiavélique ») des propos de Jacques-Alain Miller concernant la nécessité de *refonder* la passe et de donner au Congrès 2010 de l'AMP la valeur d'une *refondation*. La « refondation » est un signifiant que l'on trouve chez Machiavel, dans les *Discours sur la première décade de Tite-Live*. Machiavel s'intéresse d'abord au moment de la fondation des institutions (d'un État, d'une religion, d'une cité – comme la fondation de Rome). Il en ressort que la fondation ne concerne pas seulement l'origine créatrice, mais est *une tâche à reprendre sans cesse* – qu'elle implique une régulière refondation. En raison du risque d'affadissement du principe fondateur, de son effilochement par le temps, il convient de toujours conserver de manière vivante l'origine et de la réactiver.

« Opportunisme ? Populisme ? Adaptation à la "modernité", voire à la "postmodernité" ? Plus simplement, c'est *un retour aux sources* », nous dit J.-A. Miller. C'est là un acte politique qui semble nécessaire à la vitalité de ces institutions que sont l'École, la passe, le Congrès, etc. S'il est clair que toute institution tend par nature à se dégrader, se figer et se mortifier, alors toute institution vivante suppose une constante capacité de renouvellement. Machiavel nous informe de cette indispensable dialectique : pour *conserver* (ce que nous voulons pour le dispositif de la passe), il ne faut pas craindre de changer l'acquis, ni même de produire des crises pour purger les conflits.

« Il est incontestable que toutes les choses de ce monde ont un terme à leur existence ; mais celles-là seules accomplissent toute la carrière que le ciel leur a généralement destinée dont l'organisme (...) ne s'altère que pour survivre, non pour périr. (...) je dis que ces altérations salutaires sont celles qui les ramènent à leurs principes. Il est également clair comme le jour que faute de se rénover, ces corps périssent. Or, cette rénovation consiste pour eux à revenir à leur principe vital. » (Discours, Livre troisième, chap.1.) Notre principe vital est, bien sûr, fait de désir et de libido sans lesquels « les statuts ne sont rien ». De manière constitutive dans le mouvement psychanalytique, l'enjeu est d'inventer des institutions qui maintiennent le tranchant de l'invention de

Freud et de Lacan – et on ne voit pas pourquoi ces institutions devraient prendre une forme unique, ni surtout définitive –l'Histoire ne s'arrêtant pas avec nous. Sans doute faut-il éloigner le fantasme mortifère qu'il serait possible de trouver une formule définitive, ou une forme institutionnelle définitive – qui serait la seule et bonne manière de faire.

Certes, Machiavel parle dans son *Discours* de ces institutions que sont les Républiques et les religions – est-ce une curieuse et hasardeuse comparaison avec les institutions qui font ici débat dans le *JJ*? L'histoire du mouvement psychanalytique ne démontre malheureusement pas de différence de nature entre les institutions psychanalytiques et les autres. Toute institution est *humaine*, *trop humaine* – quel que soit l'angélisme dont se parent les Églises et autres loges maçonniques. Il me semble qu'une institution, ce n'est rien d'autre qu'un ensemble de signifiants (des principes, règles, normes, statuts...) et d'images, sans doute, qui organisent le rapport des hommes entre eux, et le rapport des hommes à eux-mêmes. Mais toute institution est aussi travaillée par le réel – et son « principe vital », dont nous parle Machiavel, c'est sa « cause ». C'est elle qui anime et doit être ranimée.

Si le temps exerce sa puissance de dégradation, introduisant dysfonctionnements et corruption des principes, c'est par cette instabilité intrinsèque et cette modification des circonstances, qu'il est possible de faire naître du neuf, redéfinir les espaces et règles du jeu. Le temps brouille toute situation acquise, mais fait advenir des opportunités, il détruit, mais permet le renouvellement. Le fin politique est justement celui qui sait se saisir des occasions, qui sait inventer dans de nouvelles circonstances et prendre des risques. « Diriger demande de prendre en compte le facteur temporel. » : c'est pourquoi nous ne croyons pas spécialement que « Miller change d'opinion comme de chemise », mais qu'il fait œuvre de virtú politique pour l'École et la psychanalyse, et incite chacun à faire de même. La virtú machiavélienne, c'est, en effet, l'action déterminée qui suppose de savoir interpréter les occasions, comprendre la nécessité de l'ordre des causes (la « fortune ») et en faire surgir les possibles. La virtú requiert de ne pas méconnaître cette dimension du temps : le travail de fondation est toujours à reprendre pour trouver de nouveaux types de solutions. Gageons que la refondation ne fait que (re)commencer.

SALUTAIRE INCONFORT

par Anaëlle Lebovits

« L'École freudienne ne saurait tomber dans le *tough* sans humour d'un psychanalyste que je rencontrai à mon dernier voyage aux US.A. "Ce pourquoi je n'attaquerai jamais les formes instituées, me dit-il, c'est qu'elles m'assurent sans problème d'une routine qui fait mon confort." » Ainsi s'achève la « Proposition » du 9 octobre 1967 de Lacan. Que le confort et l'inconfort aient parties liées, c'est bien ce dont attestent les différents témoignages sur la passe qui ont animé le *JJ* ces derniers temps. Surtout chez ceux qui disent maintenant leur inconfort d'hier. Et il y en a. Et puisqu'on remarque qu'il

faudra une réouverture de la passe en même temps qu'une réouverture de l'École, voici ce que je soutiens : une passe à l'entrée.

- La « passe à l'entrée », dont les modalités seraient à définir, pourrait être occasion pour l'École d'ajouter une corde à l'arc de la sélection de ses membres, triés sur le volet, et quelle corde ! puisqu'il s'agirait d'une flèche. Non sans effet pour le « passant ». Un discret retour pourrait être fait au candidat retoqué.
- Du côté du candidat maintenant. Si, parmi les participants aux Journées qui n'étaient pas membres de l'École, nous sommes nombreux à avoir tant aimé ces Journées, c'est que nous y avons misé quelque chose. Certes, le texte était écrit, très écrit, lu, sélectionné, puis rendu public. Il n'empêche. L'expérience subjective a, par la suite, précipité certaines demandes d'entrée à l'École. Faire un singulier effort pour voir où notre analyse nous a mené, l'exercice mise sur l'inconscient, et dit plus et mieux que les « titres et travaux ».

Maintenant, pour ce qui concerne la passe qui doit mener (ou pas) à la nomination d'AE: l'AE idéal n'existe pas, et si bien des AE refont une tranche après leur nomination – une mode diton –, c'est que la chose est entendue. Et pourtant, l'absence de nomination d'AE ces dernières années ne révèle-t-elle pas que l'AE a été idéalisé? La procédure de nomination y a peut-être eu sa part. Mais si la boîte aux lettres était vide, n'est-ce pas aussi que les potentiels AE se croyaient indignes du titre rare? À moins que ça n'ait été justement le contraire. Pas d'idéalisation, ou pas seulement. La boîte aux lettres vide indiquant alors que la confiance en la procédure n'y était plus. C'était peut-être les deux, parfois tour à tour. Mais alors ceux qui ne lui faisaient pas confiance, à cette procédure, que ne l'ont-ils fait entendre? On peut attendre des cartels de la passe qu'ils nomment des AE, et des candidats à la nomination d'AE qu'ils présentent leur candidature. L'AE au parcours chaotique, troué, surprenant, non-conforme, vaut son pesant d'or. Et il faut en effet à chaque AE inventer comment occuper sa place pour aller de l'avant, et en entraîner sur son passage. Pourquoi y aurait-il *une* façon d'occuper cette fonction, puisque l'AE est par excellence celui qui doit témoigner que de son symptôme, voire de son ravage, il a fait solution et solution singulière.

Longtemps, il y a eu sur la passe, mais sans doute aussi sur d'autres sujets, des réponses « silencieuses » au malaise qui cristallisait avant les Journées. Il faut croire que nous trouvions du confort dans le ronron – et quand je dis « nous », je ne m'exclus pas de ce « nous ». Quand le Loup s'adresse à l'Agneau, je tiens qu'il mi-dit le vrai : « Si ce n'est toi, c'est donc ton frère, dit-il, ou l'un des tiens ». Les agneaux deviennent des moutons... Quant au loup, on craint d'autant plus sa grosse voix qu'on persiste à ignorer qu'elle est l'autre face de celle, douce, de l'agneau. L'agneau ne craint le loup que pour autant que ce qu'il lui pointe comme sa faute, il la reconnaît déjà comme étant sienne – et en même temps, il s'en défausse. Les nombreuses contributions au débat sur la passe rompent avec le ronron. Ceux qui y participent disent à leur manière : la passe nous regarde, nous en sommes responsables dans l'exacte mesure où ses impasses nous sont douloureuses. Nous ne saurions ronronner sans dommage.

OUÏ-DIRES ET EFFETS D'ABRASEMENT

par Francesca Biagi-Chai

De manière récurrente, des questions depuis longtemps reviennent et insistent dans mon esprit lorsque je m'interroge sur la passe, sur les réponses des cartels, et à partir de là, sur ce qui s'amplifie jusqu'à provoquer peut-être une inhibition généralisée.

Il me faut donc partir d'abord des bruits de couloirs, ce qui se dit et qui de fait s'entend : « Les passants n'en disent pas assez sur ce qu'est le désir de l'analyste ».

Je ne cessais de m'interroger dès que j'entendais, voire lisais (il faut que je vérifie), cette phrase, il y a là un « toujours plus », un bout du bout qui ne pouvait être sans effets sur la passe

J'avais plutôt dans l'idée que ce pouvait être une déduction du cartel, c'est le sens même que je donnais au « pari », une projection « éclairée ». Celle de la place qui pouvait se dessiner à travers le témoignage du devenir analyste, dans les cures et hors les cures. Témoignage donc qui n'est pas statique, passéiste, mais qui converge vers un hameçon, qui accroche le cartel, un hameçon élaboré, et suffisamment élaboré pour qu'il passe à travers le passeur.

Un autre ouï-dire relève d'une même « attente » concernant les passants et la nomination d'AE : « Il lui faudra enseigner ». Enseigner, certes, mais quelle forme d'enseignement vaut pour la psychanalyse ? Témoignage, enseignement, interpréter l'École, comment ces signifiants et leur signifié interviennent-ils dans la décision du cartel ? Comment ne pas les faire circuler comme des idéaux ? Dans quel rapport sont-ils au dire, dire et faire savoir qui va condenser, faire savoir ce qu'est une École dans le discours et pour le discours analytique ?

Je m'aperçois, en écrivant ces lignes, que tout ce que j'ai écrit sur la passe, comme mon engagement dans son fonctionnement, converge ici et vise la « fonction de la rupture », « de la solution de continuité ». J'y vérifie ce que la psychanalyse m'a permis d'obtenir : le désir de faire durer le désir de *Tuché*.

SOUVENIR SOUVENIR

par Nathalie Georges

La passe à l'entrée de la « Question de Madrid » fut une surprise, un appel d'air qui littéralement me sauva de ce qui dans le discours courant s'appelle une mauvaise passe. Tels furent alors les mots qui « naturellement » me vinrent pour dire ce que Valentine Dechambre repérait hier dans le *JJ* comme la vitalité à l'œuvre dans cette invention alors.

Il y a aujourd'hui... dix-huit ans de cela. C'était hier : dix-huit ans pour comprendre que le temps ne fait rien à l'affaire. *Sicut palea*. Pour comprendre ce que comporte de conséquences véritables un véritable « ne pas comprendre ». Ne pas comprendre et pourtant conclure. Là,

l'atmosphère se raréfie à nouveau, et pourtant le sommet est au ras des pâquerettes. Mais je suis en train de saisir un point crucial pour moi :

Là où était le *Witz*, la bonne humeur doit advenir.

Jam parlait il y a quelques jours dans le *JJ* de « notre bonne humeur », contrastant avec la fibre mélancolique des signataires de l'Appel des appels (dont je fus, ainsi que l'association des Psychologues freudiens, par souci d'apprentissage [âpre en tissage] politique). Contraste de contraste (c'est souvent ainsi que « ça pense »), cela m'évoqua Freud et sa mauvaise humeur, Freud qui, rencontrant le reflet de son visage de barbon dans un sombre miroir de chemin de fer et tardant à se reconnaître, ne s'attarda pas pourtant au-delà de cet instant sur le chemin d'un plus de savoir. Le nom, index d'une désidentification radicale, voilà qui passe l'imagination.

En même temps, mais est-ce le même ?, une phrase tombée de la bouche de mon analyste poursuit son long feu aride : « je ne vous ai pas nommée passeur, non pas que... mais... ». Autrement dit : « mange ton *Dasein*, encore ». Or, on ne parle pas la bouche pleine, et il s'agit de passer de *taceo* à *silet*.

La passe est donc passée. Je l'ai passée, le n° 27 de *La Cause freudienne* en rend compte dans une langue que j'ai aujourd'hui cessé de parler. Je n'ai pas été nommée AE et mon Dieu, rrrheusement.

Aujourd'hui elle est derrière moi, je ne cesse plus de m'en séparer. Passtration ? ce qui me pousse à me hâter lentement vers une bonne humeur de bon aloi ?

Et je dis cela, sachant que je n'en sais rien, mais je le dis, sans me forcer, pressée seulement ce soir, par le désir d'accrocher le wagon de ma solitude neuve au train de l'École qui renaît.

Or, l'École n'est pas un train. Elle est un crible : lieu où passer et repasser, entre horreur et erreur, à l'heur qui n'est pas de tous. – le 10 décembre 2009

PETIT COURRIER

par Dominique Carpentier

Cher Jacques Alain Miller,

Je m'inquiète du tour que prennent les choses en lisant les derniers numéros du *JJ*. Me voilà « en retard », réagissant après la *dead line* du jeudi 10/12, 20h00, dans l'inhibition quant à ce que je puis penser de ce qui se passe, quant à la passe, que j'ai faite donc, il y a moins d'un an, sans que j'en puisse dire quelque chose que je jugerai pertinent et digne d'une publication, et pourtant dans le souci d'en faire quelque chose...

Vous avez grandement ouvert les Journées, j'ai su répondre à votre appel, paradoxalement heureuse de contribuer aux Journées de Paris, et déçue ensuite du refus de mon texte, interrogative quant à la « liste des mentors » que je n'ai pas eu l'audace de demander, « hors du coup ». Avais-je besoin d'un mentor ? Qui le déciderait ?

Je n'avais pas l'audace de vous demander un avis, et me retrouvais arrêtée dans mon élan.

Vous me direz à juste titre, que l'inhibition, ça se soigne. C'est vrai... Je suis désemparée, dans l'incompréhension de cette dynamique qui m'intéresse, mais qui me fait plutôt me terrer que m'exposer. En effet, c'était l'affaire de ma vie, cette passe, et voilà qu'elle se réduit à une déception... et à un moment de dépression. Dans les remaniements qu'opère cet enthousiasme dont je n'arrive pas à me faire partenaire, il y a le ratage, donc.

Alors, que vous décidiez (c'est politique) que ne seront admis à ces journées sur la passe les seuls auteurs recensés sur le JJ, si je le conçois en termes de programme de la passe dans l'ECF, je me sens très partagée quant à mon « acceptation » de l'affaire. J'aimerais participer à ces journées, l'expérience de la passe est récente pour moi, et encore très vive dans ses effets. Il y a pour moi un trop de textes, trop d'enthousiasme, trop de lectures, trop de pensées qui ne laissent plus de place au manque. Ceci dit, en limitant le nombre de participants à ces journées, vous en créez. Tous n'y seront pas. Le manque, c'est une affaire qui fait vivre le désir.

Je ne perds pas l'idée que j'aurai quelque chose à dire de cette expérience qui s'appelle psychanalyse, et qui m'a conduite à tenter d'en saisir quelque chose dans ma vie, d'en faire une affaire essentielle qui m'a conduite à la passe, et à la reprise d'une troisième tranche d'analyse. J'ai envie d'en témoigner quelque chose aux Journées de Rennes.

Une remarque, aussi : où s'entend que l'on devient psychanalyste parce que c'est une solution qui voile l'insupportable de la « condition humaine » ? C'est un symptôme, qui permet de se supporter dans le monde, pas sans la douleur d'exister qui nous habite tous. C'est un symptôme, peut-être pas tant un sinthome. Je ne me reconnais ni d'être dans la plainte, ni dans l'enthousiasme, seulement dans un souci de « bien dire ». Je suis « malheureuse » après cette période d'allègement de l'angoisse à la fin du parcours de la passe, allègement qui a permis que j'use de l'ECF en entrant dans le dispositif, et déçue du peu de répondant du cartel de la passe. Comme d'autres, j'ai demandé à être reçue par le plus-un, je n'en retiens pas grand-chose de ce qui aurait peut-être pu « faire interprétation », ce « non » sans entours m'a saisie et explique cette « déception ». Alors que je vous écrivais le dimanche d'après les Journées mon contentement d'être membre de l'ECF, je suis aujourd'hui désemparée. J'ai une analyste avec qui parler de « tout ça », mais ma colère étrange, imparfaite pour être efficace, me rend « bête ». Je n'ose pas dire que je suis déçue, c'est en effet très névrotique. J'ai un corps, donc, et des affects qui le traversent, la solitude m'assaille plutôt de façon nouvelle. Une espèce d'isolement réel. Vraiment, n'aurais-je donc rien compris... à la psychanalyse et à son enjeu ?

Je vous remercie de votre lecture, je ne sais à quoi m'attendre, puisque tout ce qui se passe, je désire que cela ne se passe pas sans moi... et je ne sais pas comment m'y prendre. Encore un effort, me direz-vous. La psychanalyse, une cure, une vie, c'est impossible à supporter sans d'autres, sans une école. Sans vous aussi. Voilà que j'ose écrire, malgré votre réponse lapidaire à un message où je vous disais que je me languissais de n'avoir pas de réponse à ma proposition pour les Journées de Paris. Ce n'est pas une solution pour moi de me taire, ni de me terrer. Vous me direz d'inventer ma solution, une

part de celle-ci tient dans ce petit courrier.

Bien à vous. Jeudi 10 décembre 2009

LE MEILLEUR ROMAN POLICIER...

par Mariamna de Rostoll

Les travaux qui sont actuellement publiés dans *le Journal des Journées* constituent probablement le meilleur roman policier que je lise en ce moment. Il y a des rebondissements, des envolées, des retours, c'est un travail de plusieurs, et ça porte une dimension politique, avec des conséquences que l'on ne connaît pas encore.

Je ne me suis jamais engagée dans la passe, je découvre son fonctionnement en lisant le *Journal*, et en lisant des textes qui se raccrochent aux publications du *Journal des Journées*. Les cartels de la passe, les passants, les passeurs... un vocabulaire institutionnel que je ne connaissais pas devient pour moi une nouvelle langue, une expérience actualisée à la publication de chaque *Journal*.

Cette expérience fait écho pour moi avec une expérience que j'ai choisie et qui est celle de l'analyse.

On fait un choix, celui de l'analyse. On fait un choix en ceci qu'à un moment, qu'en un instant, et cela pour toujours, on sait que c'est l'analyse. Que ça, ça ne se discute pas. Qu'il n'y a pas d'autre possibilité.

Qu'il y ait des choses qui ne se discutent pas, ça me va plutôt bien.

Or, je crois que le plus difficile aujourd'hui, dans notre monde... mondialisé, c'est justement de faire passer l'idée qu'il y a un « on se jette à l'eau » qui ne se discute pas, dans un monde où tout se discute. Dans un monde où tout se conditionne. Ça se discute toujours, et c'est dingue ce que ça peut jouir que ça se discute, ceci d'autant plus lorsque le point de certitude est fort. Il y a du ça se discute dans l'air et sur les écrans. Mais il y a aussi un « ça ne se discute pas » qui est nécessaire à l'analyse. Y aller ne suffit pas à être en analyse. Et ceux qui témoignent de comment ils en sont sortis, de toutes les manières, on aura vite fait de savoir s'ils y sont entrés.

Il y a un versant de la passe qui se discute, c'est son volet institutionnel, organisationnel. Je ne commente pas celui-là, du moins par directement. Je parle de la passe au point de ce qui ne se discute pas dans un monde où tout se discute. C'est une interrogation. Ma préconisation serait donc celle-ci, et qui est, je crois, le style qu'adopte Jacques-Alain Miller, et le biais par lequel je peux lire le *Journal*, qui me rend sa lecture supportable : mettre un adjuvant de discutaille dans la passe pour que la passe préserve le point où ça ne se discute pas et qui est celui de notre certitude, de la mienne au moins déjà, qu'il n'y a pas d'équivalent à l'analyse. Ceci qu'il n'y pas d'équivalent à l'analyse, je vais vous dire un truc, ça demande une sacrée dose de passion pour l'assumer en public. Mais d'y renoncer est, je crois, ce qui a conduit l'École de la Cause freudienne à s'endormir. Convaincre ceux qui sont déjà acquis est le secret du sommeil.

C'est de cette manière que j'ai compris la transparence prônée par Jacques-Alain Miller. La transparence, ça me fait horreur, et je crois que je ne suis pas la seule – ou plutôt, je l'espère. Compte tenu du travail engagé par Jacques-Alain Miller à propos de l'évaluation, je ne comprenais pas. C'était une équation qui se présentait à chaque lecture du *Journal*. En droit, nous disons : « Vu le décret n°... / Vu l'arrêté en date du... / Considérant l'avis de la Commission en charge, etc. » Arrête, article premier... Et là, la conclusion était « arrête, article premier et pas d'autres ensuite : la transparence ». Il y avait donc un truc qui clochait quelque part, mais une certitude en même temps, la mienne : lire le *Journal*.

Dés qu'il y a un point de certitude qui est son analyse, alors il y a une place pour le manque. C'est logique. Il convient d'ajouter à l'équation un « Considérant que... ». Considérant que tout le monde viendra nous enquiquiner de notre certitude, alors, il faut la transparence pour la préserver. C'est une leçon de s'en passer s'en servir.

LOGIQUE Réponse à Esthela Soano-Suarez

par Philippe Chanjou

- 1. En reprenant le titre de ma contribution, vous écrivez : « le menteur généralisé », au lieu de : « mentor ». Est-ce un jeu de mots ou un lapsus ?
- 2. Si vous m'aviez fait l'honneur de m'appeler, je vous aurais appris que l'AE en question, ce n'était pas vous, mais Rose-Paule Vinciguerra.
- 3. La secrétaire de la passe m'a annoncé au téléphone la décision du cartel, avec ces mots précis : « Vous avez été vivement recommandé par le cartel à l'École ». Je n'ai pas lu l'avis du cartel auquel vous faites référence.
- 4. C'est Miquel Bassols qui m'a dit que le cartel avait été bouleversé par mon témoignage : « mais nous ne vous connaissions pas ». Il a ajouté : « En ce qui me concerne, c'est normal, je ne suis pas en France, mais les autres membres du cartel ne vous connaissaient pas non plus ». Pas un mot concernant la clinique de mon cas, et ce qui pourrait être encore à travailler.
- 5. Rose-Paule Vinciguerra a eu l'amabilité de venir me parler après l'Assemblée générale de l'École pour me dire qu'elle avait regretté de n'avoir pu m'écouter lors des Journées, car « votre témoignage est extraordinaire, je vous assure, c'est rare ». Je lui ai répondu sans aucune amertume : « Oui, mais vous ne m'avez pas nommé AE ». Et elle a évoqué la lourdeur de la tâche de l'AE.
- 6. C'est après une réflexion de plusieurs mois après la fin de mon analyse que j'ai demandé à faire la passe, non sans la crainte de ne pas être à la hauteur. Être AE dans notre École est de fait une charge très lourde, et il est urgent de l'alléger. C'est bien de cela dont nous parlons en ce moment. Il ne s'agit pas d'accuser un tel ou un tel, mais d'analyser une logique dans laquelle l'École est prise.

PERPLEXITE

par Jean-François Cottes

La *Réponse à Jean-François Cottes* (*JJ* 72) me laisse perplexe. Je me sens toutefois tenu d'apporter quelques précisions sur le vif. Si mon texte (*JJ* 70) a été compris comme l'énoncé de griefs contre le cartel, j'ai manqué mon coup. Là n'était pas l'esprit ni la lettre de mon texte.

Serge Cottet me prête d'accuser le cartel de surdité, désinvolture, incompétence... quelle charge ! Donc je précise : dans mon texte je n'ai pas cité de noms, autres que le mien, ni désigné le cartel concerné car les textes du JJ, non seulement circulent sous la forme de fichiers pdf, mais sont aussi accessibles par le web sur le site de l'École. Je ne mets pas la longueur du processus à la charge du cartel, je la relate comme un petit fait vrai qui participe d'un témoignage sur mapasse. Façon de témoigner du fait que le passant n'a pas à faire à La Passe mais à une passe, la sienne. Et que la passe est marquée étape après étape par la contingence.

Après avoir reçu la réponse du cartel par le secrétariat, j'ai appelé le plus-un pour lui demander de bien vouloir me recevoir. Alors que je lui proposais de venir à Paris – je vis à Clermont-Ferrand –, il me dit que ce n'était pas la peine que je me déplace et que nous nous verrions lors d'une manifestation de l'École. Pour moi cela aurait valu la peine. La prochaine occasion étant les Journées, nous convenons de nous y rencontrer – sans plus de précision. Le samedi matin dans la salle bleue du Palais des Congrès, un membre du cartel me dit ce que j'ai rapporté dans mon texte et ajoute : « Dis à Serge que je veux absolument qu'il te reçoive pour t'en dire plus ». M'étant mis à la recherche de Serge Cottet, je le croise dans un couloir et il me propose de me rencontrer le soir avant l'Assemblée.

« Vous n'avez pas eu de chance de tomber sur de vieux routiers de la passe comme nous », me ditil lors de l'entretien que nous avons. Phrase qui se voulait aimable – au moins est-ce ainsi que je l'ai reçue –, mais qui a ouvert pour moi un océan de questions.

J'ai écrit dans mon texte : « Quelque chose n'a pas passé du passant au cartel ». À la rigueur, ce sont les passeurs qui auraient pu se considérer mis en cause – pas le cartel.

La réponse du cartel communiquée par le secrétariat tenait en deux courtes phrases, dont une sibylline. J'ai donc demandé et obtenu des précisions claires, en particulier à propos de l'ombre. Mais dans le point deux de sa *Réponse*... Serge Cottet amène un nouveau signifiant à mon propos. Cela ouvre toute une série de questions. Je me demande d'où vient ce signifiant, comment se fait-il qu'il me soit communiqué par la voie d'une publication accessible à tout un chacun? Je me dis aussi que si ce signifiant émane du travail du cartel, pourquoi me le dit-on un an plus tard? Je me demande enfin pourquoi dans la réponse du cartel communiquée par le secrétariat ce signifiant n'apparaissait pas?

J'ai voulu contribuer au débat sur la passe, je ne m'attendais pas à recevoir une réponse sur ce ton de réprimande. J'aurais dû pourtant. Un membre du cartel m'avait amicalement averti : « Maintenant, c'est fini, tu n'en parles plus, cela te desservirait. » En parler, ou écrire dans le *JJ*, je ne sais si cela me desservira, mais j'espère que cela servira à revivifier la passe.

PRECISION

par François Leguil

Cher Monsieur,

Je m'étonne que Lilia Mahjoub me prête un propos en le transformant. Elle évoque le « Secrétaire de la Passe » qui « déprimait les AE » en parlant de « la mort de la passe ». C'était l'année où j'avais la charge d'organiser une Journée des AE qui, avec l'aide du Directoire d'alors animé par Jean-Daniel Matet, a rassemblé un peu plus de quatre cent cinquante d'entre nous.

J'ai dit et répété plusieurs fois – jusqu'à la tribune de l'AMP, à Rome, en juillet 2006 – ceci, rien de plus ni rien de moins : « la passe est morte, comme le chat d'une légende andine : elle a neuf vies, il lui faut renaître d'une nouvelle ».

Quiconque prend le risque de se présenter à la procédure, d'y être nommé ou de n'y pas être retenu, quiconque accepte de se mettre à son service en s'y acquittant des devoirs délicats du passeur, est ensuite habité par l'invincible conviction de sa vibrante nécessité. Voilà un fait que ceux qui l'ont connu peuvent décrire d'une façon quasi viscérale. Ce n'est pas trop demander aux autres d'y croire.

Je me souviens qu'au milieu des années quatre-vingt, vous rappeliez que Jacques Lacan avouait avoir besoin pour sa Passe de « bons camarades ». N'était-ce pas dire que la procédure ne supprimait ni les valeurs de solidarité ni celle de modestie ? Un des puissants mérites de la passion que vous avez su rallumer avec la réussite singulière des Journées de novembre est qu'elle réclame un élan collectif qui exclue que l'on cède à la tentation des arguments *ad hominem*, mauvais inspirateurs dont on ne voit pas les bénéfices qu'ils pourraient procurer à notre communauté de travail.

Vous savez que je me sais être vôtre, dévoué : Fr. L.

[Cher Leguil, j'ai communiqué votre lettre à Lilia Mahjoub. Celle-ci m'a précisé à son tour qu'elle n'avait pas du tout voulu citer vos propos, mais ceux des AE de l'époque : « On venait me dire ça, je ne suis pas sourde ». Il s'agissait donc de l'interprétation par ces AE du dit « la passe est morte », non de ce dit lui-même considéré dans le contexte que vous avez rappelé, et dont je vous donne acte. Maintenant, si les AE concernés désirent apporter à leur tour des précisions sur cet épisode, qu'à cela ne tienne : je publierai volontiers, car cet épisode – aussi bien le diagnostic que portait sur la passe le Secrétariat chargé d'en réguler le fonctionnement que la façon dont il a pu être entendu – intéresse indiscutablement l'histoire de la passe de ces dernières années. – JAM]

QUELQUES MOTS À PROPOS DE LA PASSE

par Francisco-Hugo Freda

Il est 12h43, et je viens d'achever la constitution des dossiers que je dois remettre, demain vendredi à 21h30, à mon ami Jean-Daniel Matet. Le président en exercice transmet au futur président de l'École de la Cause freudienne l'ensemble des dossiers en sa possession. Les statuts de l'association nous imposent des règles précises pour la passation de certains documents administratifs. Tout cela sera fait entre les 12 et 15 janvier 2010. Dans cette passation, une série d'actions – la préparation des dossiers, la répartition classée des documents, la remise des clés de la rue Huysmans, etc. – me font penser à la passe. Il se passe quelque chose. Cela m'est venu ainsi et je prends la plume dans la hâte. Le temps presse, et je décide d'envoyer ces quelques lignes à Jacques-Alain Miller, avant 20h.

À propos de la passe, je me suis exprimé à plusieurs reprises. La plus récente fut dans les entretiens d'actualité. Si je devais résumer mon expérience de la passe en quelques mots, j'en dirais au moins deux choses.

La première, que dans mon existence, il y a un avant et un après la passe.

La seconde, que la passe est ce qui a ouvert le chemin vers la fin de mon analyse. D'où l'idée que, sans la passe, la fin de l'analyse en tant que résolution de l'énigme du transfert m'était impossible. Est-ce seulement valable pour moi ? Pour le dire autrement, il s'est agi du passage de la formule du symptôme à la construction borroméenne du sainthomme. Entre ces deux points se trace un parcours qui constitue un programme d'enseignement que je proposerai à l'ECF l'année prochaine.

L'actualité m'impose de reprendre aujourd'hui certains points sur lesquels je me suis déjà manifesté.

a) le titre d'AE. J'ai manifesté et j'ai justifié la nécessité qu'il soit permanent. Il s'agit, en s'en expliquant, de rompre avec la temporalité des trois ans d'exercice. Pour autant il ne s'agit pas d'un acquis et c'est sur le mot « permanent » que je veux mettre l'accent, autrement. J'entends par AE permanent une fonction qui doit être celle de mettre toujours – en permanence – au travail ce qui, comme énigme, reste après la passe et la fin de l'analyse. L'AE permanent est celui qui fait du réel propre à la psychanalyse le point d'appui à partir duquel il continue à interroger sa relation à l'inconscient. Il n'est pas le seul à le faire, certes. Cependant, pour lui, pour soutenir sa place d'AE, cela doit être permanent.

b) Après les dernières Journées de l'ECF, il s'avère tout à fait nécessaire d'ouvrir un débat sur la passe à l'entrée en tant que procédure d'admission pour les nouveaux membres.

Le Président de l'ECF

L'AU-MOINS-UN ET MOI

par Philippe Benichou

Je dois dire qu'il m'a fallu un certain temps pour comprendre l'importance du débat engagé sur la passe.

D'abord parce que pour moi, la nomination comme AE n'est pas un critère discriminant quant à la clairvoyance politique, au vu de l'histoire de l'ECF, je parle essentiellement de la dernière crise dont j'ai suivi les événements. Le critère discriminant, c'est celui de la conception qu'on se fait de l'aumoins-un dans l'École.

Cette fonction, Jacques-Alain Miller l'a de nouveau fait briller par l'acte de sa direction des Journées 38. Il a analysé l'École-sujet et produit l'interprétation qu'il lui fallait, et nous en avons l'effet, la constitution de ce que Éric Laurent a nommé le « mouvement analysant » (*JJ* 70) et la relance du désir pour la passe.

Lors de la soirée des AE de cette semaine, pourtant, il a été rappelé que l'AE n'a pas uniquement à nous enseigner sur le passage à l'analyste, mais également à assurer la fonction d'analyste de l'expérience de l'École. Une fois de plus JAM est le seul à tenir cette place. Est-ce une nécessité de structure ou pouvons-nous à ses côtés incarner cette fonction sans entrer dans le conflit ? Je pense à une phrase d'une personne lors de cette soirée qui n'a pu s'empêcher de faire résonner cette perspective en évoquant un, je la cite, « faire mieux que lui », alors qu'était évoqué l'action politique et institutionnelle des AE dans l'ECF, et le constat que cette action n'était pas ou peu effective.

Je voudrais faire une proposition dans la perspective de la conférence de janvier. Puisque du débat sur la passe dans le *Journal des Journées*, il se déduit :

- 1. que l'AE éprouve une solitude dans l'ECF, l'AE dont la production est la fonction essentielle de l'École avec celle de l'effet-de formation, comme le formulait Jacques-Alain Miller dans un précédent Journal.
- 2. Le non nommé AE ne se sent pas bien traité par l'ECF. L'engagement profond et conforme à la cause analytique dans la procédure dont nos collègues ont témoigné et les déceptions qui ont pu se lire en font foi.
- 3. Les passeurs ne sont pas bien traités non plus. Le fait est que c'est la première fois qu'on les entend témoigner alors que c'est aussi à eux qu'on doit la nomination de nos collègues.
- 4. Les cartels de la passe ne se traitent pas particulièrement bien dans l'ECF. Je pense au silence de leur enseignement alors que leurs décisions se fondent sur la doctrine de la passe dont ils sont tout de même supposés être les détenteurs, et qui reste pour moi un savoir agalmatique et crucial de l'ECF (dernier document à ma connaissance, le rapport à l'attention des membres 2004-2006).

Pour le point 1, pourquoi ne pas donner un pouvoir institutionnel indépendant aux AE en

exercice? Création d'événements, forme de leur enseignement, initiatives institutionnelles... Indépendant voulant dire qu'ils n'auraient pas à les faire valider par le Directoire, l'AE ne s'autorisant alors que de lui-même dans l'École.

Pour les autres points, j'attends beaucoup de cette conférence de janvier.

CONSTRUCTION DE SON PROPRE CAS PAR L'ANALYSANT-ANALYSTE

par Elisabeth Gurniki

La proposition de Jacques-Alain Miller pour les Journées de Novembre m'a donné l'occasion de construire mon propre cas, avec un effet de sidération en constatant qu'il avait été possible d'en retracer la logique. J'ai utilisé une séquence déterminante de ma cure, où l'analyse avait rebondi d'événement en événement. Il s'agissait de retrouver comment chacun d'eux avait déterminé le suivant, par une lecture logique de la séquence.

Ce que j'appelle « événement » se produit en trois temps : 1- une révélation de l'inconscient ; 2- une interprétation ; 3- un effet. C'est en tirant, dans la cure, les conséquences de chaque événement, que le suivant s'était produit.

Le premier événement de la séquence est un rêve où se révéla l'enjeu de jouissance du scénario hystérique. Il s'en dégagea le sens joui du symptôme et l'objet que je croyais être dans le désir de l'Autre.

En m'engageant dans cette reconstitution, j'ai aussitôt craint un forçage du sens dans la rigueur de l'écriture et de l'articulation. J'ai donc eu recours au principe de la vision périphérique, en détournant mon attention, quand nécessaire, sur des tâches plus prosaïques du quotidien, pour laisser venir ce qui était déjà là.

J.-A. Miller a envisagé d'appeler ce genre de construction « une petite passe ». Ma première réaction a été que la passe ne relève pas de l'écriture mais de l'énonciation du sujet dans un témoignage oral. Cependant, ce qui s'est déposé dans ce texte est bien une construction du fantasme avec les effets de sa traversée et une réduction de jouissance dans le symptôme.

Cet exercice m'a donné la possibilité de témoigner de mon analyse avant la découverte ou la production, toujours contingente, d'un sinthome. Je pense que cette possibilité est précieuse pour un sujet qui inscrit son analyse dans la perspective de « la grande passe » comme idéal, avec son effet surmoïque. Cet idéal peut faire prétexte à une inhibition et une résistance dans la cure, voire à une inhibition du désir de conclure.

INVENTAIRE NON EXHAUSTIF DES QUESTIONS QUE JE ME POSE SUR LA PASSE

par Nathalie Jaudel

Paris, le 9 décembre 2009

Je n'ai jamais été passeure, encore moins passante. « D'où parle-t-elle alors ? », s'interrogera-t-on – et l'on aura raison.

Le débat qu'ont inauguré Bernard Seynhaeve à l'Assemblée générale et Sophie Gayard dans le JJ m'intéresse au plus haut point, même si, pour des raisons que je ne saisis pas très bien, j'en redoute les effets. Peut-être est-ce de savoir que cette épineuse question a été la cause, par le passé, de divergences irrémédiables qui se sont traduites par des scissions, des départs. Ceci dit, la qualité et la pertinence des interventions parues, ainsi que, souvent, leur « lucidité optimiste et salubre » (Fr. Leguil) m'ont réjouie autant qu'enseignée; elles attestent, chacune à leur manière, de notre refus commun de nous assurer, grâce au respect des formes instituées, d'une routine qui ferait notre confort.

Elles n'en ont pas moins suscité pour moi nombre d'interrogations. En voici quelques-unes :

- 1. Qu'est-ce qui rend l'élitisme du dispositif difficile à supporter à l'orée du XXI^e siècle ? Que dit cette exigence démocratique du rapport que nous entretenons avec la procédure choisie par Lacan ? Cette exigence est-elle bonne pour l'École et surtout pour la psychanalyse ?
- 2. Que s'est-il passé au royaume du Danemark pour que l'on considère la nomination des AE comme ressortissant d'un « culte de l'excellence », d'un « formatage », d'un « profil type », d'un « standard institutionnel de l'AE enseignant » ? Peut-on imaginer AE plus différents que Massimo Termini et Carmelo Licitra Rosa, qu'Antoni Vicens et Bernard Seynhaeve ? Qu'ont-ils d'autre en commun que d'être hommes et de n'être pas français ? Qu'ont en commun leurs parcours analytiques, leurs fins de cure, leurs témoignages mêmes ?
- 3. Faudrait-il imposer la tyrannie de la transparence aux cartels ? Les presser de déclarer leurs raisons ? De même, comment comprendre le « haro sur les passeurs », et à travers eux là encore, la revendication démocratique pointe sur les AME qui les nomment ? Que nous dit la demande d'entendre une voix, celle de l'absent, et son énonciation, quand l'étrange procès du non moins étrange jury que Lacan a transmis à nos bons soins vise justement, croyais-je, à éliminer les effets de prestige et de séduction pour ne recueillir que la logique d'un cas ?
- 4. N'y aurait-il pas contradiction à accepter de se soumettre à cette procédure comportant un jugement par définition arbitraire, puisqu'il ressortit au plus haut point au beau concept juridique « d'intime conviction », pour y objecter ensuite s'il ne va pas dans le sens que l'on eût souhaité ? Oublierait-on parfois ce que J.-A. Miller disait à la radio, exemples à l'appui, le 10 juin 2005 ? : « La passe est un appareil incomparable quand il s'agit de vérifier la permanence à l'insu du sujet de sa passion, de son scénario, de son fantasme. [...] Ce qui est démonstratif, c'est la façon dont le passant se place par rapport à la procédure elle-même, par rapport au passeur, par rapport au jury qu'il ne voit

pas, par rapport à l'École dont il espère recevoir le titre. »

- 5. L'École et les cartels doivent-ils se justifier de la frustration des passeurs une fois leur témoignage entendu « ces témoins bien entendu n'étant pas juges » (*Autres Écrits*, p. 255) –, de la baisse du désir d'école qui affecte les passants non nommés ou les AE qui ont achevé leurs fonctions, si légitimes soient-elles ? L'École et les cartels seraient-ils en place d'analyste pour se voir adresser ainsi des reproches qui semblent s'apparenter à un transfert négatif ? D'où vient qu'il semble difficile aujourd'hui à des analystes de supporter la solitude, le silence et l'opacité qui sont au cœur du dispositif ?
- 6. Si l'on suit la « Théorie de Turin » de J.-A. Miller, l'École est un sujet divisé ; elle est à interpréter. Mais elle nous interprète aussi. L'École ne produit pas que des AE, des passeurs ou des passants jetables. Elle produit des responsables de l'équipe du local, des trésoriers, des présidents, etc. jetables. Les permutations s'enchaînent, l'un remplace l'autre sans cérémonie, sans que l'on chante *Auld Lang Syne* en se lançant des cotillons. Nous sommes appelés à incarner des fonctions, de façon temporaire. Certains le font avec plus d'inventivité ou de bonheur que d'autres. Peu importe. Fonction, pour Lacan, s'écrit F(x). N'importe quel x peut venir faire argument à la fonction. Sauf à nous identifier à celles qui nous sont un temps confiées, ne consentons-nous pas à être jetables comme l'est l'analyste lui-même, faute de quoi, selon l'heureuse expression de M.-H. Brousse, l'École « prend consistance de propriétaire » ?
- 7. Mais que dire alors du rassemblement des fonctions entre les mains de quelques-uns qui permutent entre eux depuis des années aux postes clefs ? Que penser du cumul qui en résulte, et de la surcharge de travail amoncelée par voie de conséquence sur leurs épaules, surcharge dont on peut se demander si elle n'est pas à l'origine de certains des dysfonctionnements qui ont pu être regrettés, parfois à mots couverts, au fil des contributions ?
- 8. Comment expliquer que certains de ceux qui se sont présentés à la passe ces derniers temps se soient sentis maltraités par leur École, bien au-delà, me semble-t-il, d'un se sentir « retoqués » ou « dépréciés » inhérent à l'absence de nomination même ?
- 9. Depuis quand l'École est-elle saisie à la fois par un penchant pour la règle de droit qui pourrait paraître frôler le juridisme et par l'ignorance des règles de fonctionnement qu'elle s'est à ellemême fixées ? On reproche à tel cartel d'avoir pris ses décisions à l'unanimité ; le collège de la passe est considéré comme s'étant autodissous de fait pour non respect de la confidentialité qui lui incombe, attestée par la publicité des interventions de ses membres dans le *JJ*. Les motifs qui président à de telles élaborations sont fondés ; sauf à se voiler la face, il convient d'admettre que leurs auteurs prennent acte de difficultés bien réelles. Mais faut-il néanmoins en passer par ces chicanes ?
- 10. La procédure de la passe est floue, imprécise. Tant mieux. Les documents publiés montrent qu'elle tient en une page et six brefs articles. C'est un fait rare à l'ère du contractualisme, et d'autant plus précieux. Les instances sont définies, un canevas de procédure est fixé. Pour le reste, libre à ces instances de définir pour elles-mêmes des coutumes qui resteront non écrites, non source de

droit positif, sauf au collège à les ériger en règle pour l'avenir. Que veut-on pour notre passe ? Un règlement en cinquante-trois pages et autant d'annexes destinées à couvrir le cas général et les innombrables exceptions ? Un *JurisClasseur* de la passe en dix-huit volumes avec textes de doctrine de quelques professeurs, recueil de jurisprudence et analyses casuistiques ? Un recours du passant non nommé devant une cour d'appel de la passe, voire une Cour de cassation chargée de dire le droit ? Un vote à la majorité qualifiée, à la majorité absolue ? Le plus-un aura-t-il voix prépondérante ? *Quid* du quorum ? La nomination de telle AE serait-elle nulle, puisqu'elle a reconnu à demi-mot avoir tiré ses passeurs trois fois dans le chapeau ?

- 11. Mais d'un autre côté, à quoi servent les six articles du Règlement interne si l'École peut, sans conséquences, les ignorer ? Pourquoi ce règlement a-t-il été modifié en 2007 (mais quand ? par quelle instance ? pour quels motifs sans doute légitimes ? je ne suis pas parvenue à le déterminer au moment où j'écris) sans que, sauf erreur de ma part que l'on corrigera le cas échéant, cette modification de fonctionnement ne résulte d'une proposition émanant du collège de la passe – seule instance habilitée pourtant à la suggérer si l'on se réfère à l'article 6 dudit règlement ? Que visait cette modification, qui aboutit à mettre le dispositif au moins partiellement sous la coupe du Bureau du Conseil d'administration (nomination du Secrétariat par le Bureau au lieu d'une élection parmi les membres du cartel sortant, travail du Secrétariat « sous la responsabilité du Bureau », convocation du collège à la discrétion du Bureau et non plus à l'initiative du collège lui-même) ? Me trompé-je lorsque je m'interroge sur la volonté de contrôle, l'atmosphère de cooptation de sages (Autres Écrits, p. 245), l'idéal de flottabilité universelle (Autres Écrits, p. 258) dont ces modifications pourraient paraître témoigner quant au rapport des instances de l'École et des membres de celle-ci, un par un, à ce dispositif qui n'est pas au premier chef destiné à produire d'autres membres, mais des sujets appelés « à témoigner des problèmes cruciaux aux points vifs où ils en sont pour l'analyse, spécialement en tant qu'eux-mêmes sont à la tâche ou du moins sur la brèche de les résoudre »? Comment espérer qu'une « rupture – non suppression – de hiérarchie » (Proposition du 9 octobre 1967, version parue dans Analytica, vol. 8, avril 1978) puisse résulter de telles modifications de notre règlement?
- 12. Dans « Acier l'Ouvert » (*Lettre mensuelle*, n° 85, janvier 1990, p. 1), J.-A. Miller écrivait : « "Il y a la psychanalyse", dit Lacan, "et il y a l'École". Sous-entendu : cela fait deux." Il ajoute : "Ce que met en cause la proposition du 9 octobre 1967, c'est de savoir si la psychanalyse est faite pour l'École, ou bien l'École pour la psychanalyse" ».
- 13. Plutôt que de dissoudre le Collège de la passe ne vaudrait-il pas mieux, au contraire, si l'on admet qu'il est la seule instance ayant titre à proposer des modifications de fonctionnement de la procédure, prolonger sa mission actuelle jusqu'à ce que de telles modifications puissent résulter de ses réflexions ouvrant la voie à l'élaboration d'un nouveau règlement ? Faut-il rappeler que le Collège 1996-97 s'est réuni huit fois en un an et que ses travaux ont donné lieu à la publication d'une brochure de 200 pages intitulée « Clinique et Politique » ? Il avait été proposé à l'époque des modifications du

règlement sur le Secrétariat, le non-cumul des fonctions et la cumulation de l'expérience qui avec le recul semblent fort judicieuses (Documents de la Conférence institutionnelle du 20 septembre 1997, p. 7). Pourquoi n'ont-elles pas abouti ? N'y aurait-il pas lieu de procéder à leur réexamen à nouveaux frais ?

- 14. Pourquoi a-t-on abandonné l'idée, en apparence salutaire, que la participation au Secrétariat de la passe doive être exclusive de toute autre fonction dans l'École ? N'y avait-il pas auparavant des rapports du Secrétariat ? De quand date le dernier ? de 2002 ? de 2004 ?
- 15. Comment pourrait-on relancer le transfert de travail autour des rapports des cartels, de la commission et du collège de la passe, dans l'esprit de la note du Conseil du 11 juin 1990 (Rapport 1990 du Conseil et du Directoire, p. 25) exhumée et complétée en 1997 sans connaître, à ma connaissance, de suites ?
- 16. Ne faudrait-il pas aussi envisager d'accroître la fréquence statutaire des réunions du Collège, en la réduisant par exemple de six à quatre ans (une tous les deux cartels), comme cela avait été proposé jadis, afin de ne pas rester à la traîne de la marche d'un monde qui va s'accélérant tant et plus ?
- 17. Je viens d'apprendre qu'il y avait eu pendant de nombreuses années des « enseignements des cartels de la passe » ; pourquoi ont-ils disparu, en contradiction, manifeste cette fois, je le découvre dans le JJ, avec l'article 1 du Règlement interne, mais aussi avec la Proposition de 67 (Autres Écrits, pp. 255-256), selon laquelle : « De toute façon, cette expérience ne peut pas être éludée. Ses résultats doivent être communiqués : à l'École d'abord pour critique [...] Le jury fonctionnant ne peut donc s'abstenir d'un travail de doctrine, au-delà de son fonctionnement de sélecteur » ? Peut-on espérer que les deux matinées de la passe de 2008 et 2009 aient constitué une amorce de reprise de ces enseignements ? Mais pourquoi n'y en a-t-il pas eu de compte rendu ?
- 18. D'où vient que l'École, qui publiait à une époque sur ces questions cruciales sans discontinuer, a cessé de le faire ?
 - 19. Comment se fait-il que la dernière Journées des AE ait eu lieu en 2003 ?
- 20. Il résulte du « Document d'information » de l'Assemblée Générale de l'ECF du 6 octobre 2007 (pp. 13-14) ainsi que du rapport d'activité de la commission de la formation psychanalytique 2004-2006 (rapport du cartel A 8 p. 3) que les admissions dans la procédure ont été suspendues *de jure* semble-t-il, puisqu'il est fait référence à une décision du Conseil de « l'interrompre *sine die* afin de réfléchir si elle était encore justifiée de nos jours, si elle devait être poursuivie et comment » (*ibid.*) de novembre 2005 à janvier 2007. C'était, à n'en pas douter, pour d'excellentes raisons. Ne conviendrait-il pas de débattre à nouveau de celles-ci, comme de celles de la reprise de la procédure à l'identique, puisque depuis 2007, elle persiste à poser les *insolubilia* (*JJ* n° 64, « Agenda au 1^{er} décembre », point 5) que l'on sait ?
- 21. Ne sommes-nous pas contraints de nous demander, en débusquant en soi-même et en l'École, comme nous en avons la charge, le latent sous le manifeste, quelle importance nous avons

accordé à la passe pendant toutes ces années – même s'il est important de rappeler que la passe eût perdu toute raison d'être si la psychanalyse n'avait su conserver sa place dans la cité – puisque rien de concret ou presque ne fut accompli pour remédier aux impasses rencontrées, tant en 1996/97 qu'en 2002/03 (ces dernières ayant été détaillées par M. Kusnierek dans son rapport du collège), hormis nous battre les flancs pour déplorer la rareté des demandes et des nominations ?

- 22. Pourquoi aucun des documents sur la passe ou presque ne sont-ils déposés à la bibliothèque de l'ECF et qu'il faille, pour pouvoir les consulter, se faire détective, en appeler aux anciens et les inviter, avec plus ou moins de succès, à déterrer leurs archives enfouies ? Cela résulte-t-il d'un choix ? Pourquoi ne pas envisager que le nouveau Conseil charge un membre de l'ECF d'une minutieuse recension de l'ensemble des documents institutionnels sur la passe (innombrables comptes rendus de contributions, de débats, de décisions du conseil, de communiqués, de travaux du Collège etc.) depuis sa création en 1982, afin qu'ils soient déposés à la bibliothèque et puissent être étudiés par qui le souhaite ? Serions-nous peuple heureux, pour n'avoir pas d'histoire ?
- 23. Ce que nous disent les passants et les passeurs non nommés sur leur regret que rien de leur expérience ne soit recueilli ne pourrait-il trouver accueil, sous une forme à déterminer, au titre de la « cumulation de l'expérience, son recueil et son élaboration, une sériation de sa variété, une notation de ses degrés » (*Autres Écrits*, p. 258) ?
- 24. Les nominations sur titres et travaux (dont j'ai moi-même bénéficié) ont sans doute beaucoup nui à la passe, en raréfiant les demandes. Plutôt que d'instituer à nouveau, juxtaposée à l'entrée sur titres et travaux, une « entrée par la passe » qui n'a pas donné satisfaction, pour des raisons notamment la massification qui sont très clairement exposées dans les documents de l'époque qu'il conviendrait de relire, ne faudrait-il pas prévoir que l'entrée à l'École se fasse dans tous les cas par « une passe », c'est-à-dire par un témoignage de l'impétrant sur son « tomber analyste », par exemple devant un Secrétariat renforcé sur le mode du « cartel-secrétariat » un temps proposé, ou sous un autre à inventer témoignage qui pourrait, lui, être direct pour le distinguer de la passe conclusive proprement dite ?
- 25. Enfin, une question essentielle me paraît avoir été posée par Hélène Bonnaud : « À l'heure où pour nous, la fin de l'analyse ne signifie plus traversée du fantasme et chute du sujet supposé savoir, je me demande ce qu'incarne précisément la nomination qui renvoie forcément à une signification de vérification de ce passage de l'analysant à l'analyste. »
- 26. Même si aucun vrai sur le vrai ne ressort des statistiques, comment ne pas s'étonner que depuis quatre ans, les rares AE nommés par les cartels parisiens aient été des hommes de nationalité étrangère : trois italiens, un catalan, un belge ?
- 27. Serait-il sacrilège de noter que chaque AE nommé(e) au cours des quelques années qui ont précédé était pour le moins « connu(e) de tous » ? En va-t-il de même dans les autres écoles de l'AMP ?
 - 28. S'il n'y a aucun critère de nomination d'un AE, si la dimension de pari est consubstantielle

à la décision et si n'est pas en cause le fait que celle-ci soit prise par les cartels « depuis le rapport le plus intime avec une exigence éthique », selon la belle formule d'E. Solano, comment évitons-nous que les amitiés, les inimitiés, la notoriété du passant, celle de son analyste, les réseaux et j'en passe, n'interviennent *volens nolens* pour corrompre le dur désir de nommer ? Il a été par le passé question d'adjoindre un extime aux cartels, qui n'entendrait pas les passeurs mais participerait aux délibérations. Cela s'est fait dans d'autres écoles de l'AMP. Pourquoi ne pas en reparler ?

29. Si la nomination, qui sanctionne la fin d'une analyse et le passage à l'analyste sont « sans standard mais pas sans principes », quels sont alors ces principes ?

30. Est-ce parce qu'il n'y a plus de doctrine cohérente tant de la fin de l'analyse que de sa terminaison, de son objet, de son but, depuis l'abandon de la traversée du fantasme comme alpha et oméga d'une cure aboutie que nous errons ainsi ?

Les derniers grands débats sur la passe, impliquant l'École dans son ensemble, datent de l'avant-dernier Collège (1997). Nous voilà enfin – *Scilicet!* – saisis par l'urgence de les remettre en chantier, sans oublier que : « pour que ça fonctionne juste comme il faut, il faut que ça fonctionne un peu mal. » (J.-A. Miller, « De la nature des semblants », leçon du 11 décembre 1992).

Ce dont témoigne en tout cas pour moi ce débat, c'est de l'actualité, dans notre École, de ces affirmations qui datent d'il y a quarante-deux ans : d'une part, que l'un des lieux où la tyrannie de la transparence a vocation à s'exercer est celui où l'on s'emploiera à dissiper « l'ombre épaisse à recouvrir ce raccord dont ici je m'occupe, celui où le psychanalysant passe au psychanalyste » (*Autres Écrits*, p. 252) et d'autre part, que « ceux qui s'engagent ici se sentent assez solides pour énoncer l'état de choses manifeste : que la psychanalyse présentement n'a rien de plus sûr à faire valoir à son actif que la production de psychanalystes — dût ce bilan apparaître comme laissant à désirer. » (*Ibid.*, p. 238)

[Je répondrai à ces trente questions. — JAM]

DOCUMENTS

Nouveaux chiffres par Yasmine Grasser

Nombre et noms des AE (H/F)

1983-85 : 2 AE, (1H,1F), (LEGUIL, TARDITS)

1985-87: 1 AE, (1F), (CHAUCHAT)

1987-89 : 2 AE, (2H), (MERLET, LEMERER)

1990-92 : 7 AE, (2H,5F), (SOLANO, BROUSSE, BIALEK, CORIDIAN, HARMAND, STRAUSS, LA SAGNA)

1992-84 : 7 AE, (5H,2F) (MORIN, SZULSYNGER, NAVEAU, SAURET, BAÏO, LECOEUR, STASSE)

1994-96 : 4 AE, (2H,2F), (KUSNIEREK, LOPEZ, NGUYEN, FREDA)

1996-98 : 6 AE, 2H,4F), (GOBERT, ROCH, ASNOUN, DUNAND, GUEGUEN, MONTRIBOT)

1998-00 : 3 AE, (3F), (MARIAGE, LAURENT, ALVAREGA)

2000-02 : 2 AE, (2F), (PASKVAN, GRASSER)

2002-04 : 2 AE, (2F), (DHERET, L. NAVEAU)

2004-06: 3 AE, (2H,1F), (VINCIGUERRA, TERMINI, CARMELO-LICITRA)

2007-09: 3 AE, (3H), (VICENS, SEYNHAEVE, CARETTO)

TOTAL = 42 AE, (19H,23F) – au 11 décembre 2009

RÈGLEMENT DE LA PASSE À LA FEEP

Ce texte m'a été communiqué par Estela Paskvan.

Artículo 1 - Los carteles

Los carteles del pase de la EEP están habilitados para otorgar el título de AE a los miembros de la ELP, de la NLS y de la SLP. Un éxtimo homologado por la AMP debe participar en la decisión de nominación.

Artículo 2 - El Secretariado

El Secretariado del pase está compuesto por el Presidente de la Escuela y de un AE en ejercicio elegido por él con el acuerdo del Consejo. Él establece la lista de los pasadores, recibe las demandas de los candidatos, y resuelve sobre su admisión en el procedimiento.

El Secretariado ampliado consta de los miembros del Secretariado del pase, el Delegado General y el Secretario del pase de la AMP.

Artículo 3 - El cartel hispanohablante.

Se instituye un cartel compuesto por cinco miembros: el ex-más uno; un AE en ejercicio, elegido por el Consejo; un AME, elegido de la lista de los AME-ELP, ratificado por la Asamblea General de la ELP a propuesta del Consejo de la ELP; un pasador, elegido por el Secretariado; el másuno, elegido por los cuatro precedentes de la lista de los AE y ex-AE de la EEP y de la ECF.

Este cartel funcionará durante dos años; el más-uno envía al Secretariado un informe en los seis meses siguientes al fin del mandato del cartel.

Artículo 4 - Los carteles ad hoc

En función de cada pasante admitido en el procedimiento, se forma un cartel ad hoc, compuesto por cinco miembros: cuatro son elegidos por el Secretariado ampliado; el más-uno es elegido por los cuatro precedentes sobre la lista de los AE y de los ex-AE de las Escuelas de la AMP.

El más uno envía una nota de información al Secretariado, en los dos meses siguientes a la

decisión del cartel.

Artículo 5 - Incompatibilidad

No se puede ser miembro a la vez de la Comisión de garantía y de un cartel del pase.

Artículo 6 - El Colegio

Al término de cuatro años de funcionamiento efectivo, el Secretariado convocará un Colegio del pase que examinará el desarrollo de la experiencia, y propondrá eventualmente modificaciones del reglamento, los cuales deberán ser aprobados por los Consejos de la EEP y de la AMP.

Artículo 7 - Entrada en vigor

Este reglamento establecido por el Consejo de la EEP entrará en vigor a partir de su aprobación por el Consejo de la AMP.

El miembro AME del primer cartel hispano-hablante será elegido por el Consejo de la ELP.

París, 16 de noviembre de 2002

Jacques-Alain Miller: Commentaire

J'ai lu ce règlement en cherchant à discerner les dispositions qui seraient responsables de cet éloignement que ressent Estela Paskvan. En quoi ce règlement éloigne-t-il la procédure des membres de l'ELP?

Notation préalable : le titre implique la Fédération européenne (FEEP), mais le corps du texte n'a pas été mis à jour, et continue de mentionner l'École européenne, alors qu'elle a été remplacée en 2006 par la FEEP.

Quelle est exactement l'incidence de la Fédération sur la procédure ?

- 1 Le président de la FEEP fait partie du Secrétariat, aux côtés d'un AE choisi par le Conseil FEEP.
- 2 S'agissant du cartel hispano, tout passe par la ELP, sinon la sélection d'un AE (choisi par le Conseil FEEP) et du passeur (choisi par le Secrétariat).

Si je comprends bien ce que demande Estela, c'est que, sur ces deux points précis, la référence à la FEEP soit supprimée, et remplacée par l'ELP. Il s'agirait donc d'effacer la dimension européenne du Cartel, et, si je puis dire, de le nationaliser. Ce Cartel cesserait d'être européen pour devenir espagnol.

Discussion:

- a) La revendication ne me semble pas, comme telle, illégitime.
- b) La référence européenne est la trace de la difficulté qui m'avait conduit à annoncer jadis la création d'une École européenne plutôt qu'une École espagnole : à l'époque, le groupe catalan refusait avec véhémence que l'adjectif « espagnole » soit accolée au mot d'École. La même difficulté avait

persisté au moment où l'École espagnole vit le jour : il fallut l'appeler « École lacanienne ».

c) La médiation du Champ freudien, de l'AMP et de la FEEP apparaissait nécessaire pour faire tenir debout la ELP, parcourue de tensions centrifuges. L'incidence de la FEEP dans le règlement ne fait que traduire l'existence de cette médiation.

Questions

Les choses ont-elles changé au point que cette médiation soit devenue superfétatoire et obsolète? Faut-il commencer à réduire les signes institutionnels de cette médiation? La ELP jouit-elle désormais d'une unité comparable à celle des trois Écoles ayant des Cartels qui leur sont propres : EBP, ECF, EOL? Si c'est le cas, il n'y a pas à hésiter : il faut remplacer les 4 lettres FEEP par les 3 lettres ELP. Si ce n'est pas le cas, c'est autre chose. Selon Estela, « le dispositif de la passe est loin des membres ». Peut-être, sans doute, je suppose qu'elle a raison. Mais aussi, ce qui est sûr, c'est que, du temps où j'étais aux affaires, la Catalogne ne se gênait pas pour faire savoir qu'elle était loin du reste de l'Espagne. Et ça, c'est plus difficile à changer que quelques lettres dans un règlement.

La parole est maintenant aux membres de l'ELP. Le *Journal* leur est ouvert. – *Le 18 décembre* 2009